

Politique | Crises sanitaires et relance : Les vœux entre prudence et optimisme de Fabienne Buccio, préfète de Région



Signe des temps, et pour des raisons de sécurité sanitaire, ce n'est pas à la résidence préfectorale que la Fabienne Buccio, préfète de Région a présenté ses vœux, mais dans une salle plus anonyme de la Préfecture. Avant de revenir sur la mise en application du plan de relance de l'Etat en Nouvelle-Aquitaine, la Préfète de région, Fabienne Buccio a évoqué la situation sanitaire perturbée de la région, tant par le Covid 19, que par l'influenza aviaire sur sa partie Sud. Sur cette dernière, la préfète s'est montrée prudente mais optimiste, face à un ralentissement tout récent de l'épizootie. Si elle a volontairement évité la question de la sécurité, notamment sur la métropole bordelaise, elle a annoncé que celle-ci ferait l'objet d'une rencontre spécifique avec la presse en fin de semaine prochaine.

« La Nouvelle-Aquitaine a été une des régions les plus préservées pendant cette épidémie mais le virus bien là et il progresse ». Le taux d'incidence du virus est en effet en hausse, à 151,1/100 000 habitants contre 135,8/100 000 habitants la semaine précédente, annonce-t-elle. Une hausse qui se retrouve sur tous les départements de la région, le « score » le plus élevé étant atteint par le département des Deux Sèvres (243/100 000 habitants). Quant au département le plus « épargné », il s'agit de la Charente-Maritime, avec un taux à moins de 100/100 000 habitants.

Face à cette épidémie à rebondissements et sans fin, « la vaccination est l'arme qui nous permettra d'atteindre l'immunité collective », estime Fabienne Buccio. Depuis le lancement de la campagne début janvier, 75 977 personnes ont reçu le vaccin dans un des 115 centres de vaccinations de la Région, précise-t-elle.

« L'expansion de l'épizootie semble à ce jour contrôlée »

Autre sujet sanitaire qui touche la région et plus particulièrement le département des Landes : l'influenza aviaire à travers le virus hautement pathogène H5N8. « Au 16 janvier, on comptait près de 200 foyers de contamination dont 180 dans les Landes, 15 dans les Pyrénées-Atlantiques et un en Deux-Sèvres. Plus d'un million de volailles ont été abattues », énumère la Préfète assurant que les indemnisations ont démarré pour une vingtaine de dossiers

représentant pour l'heure un total de 600 000 €. Outre les foyers constatés, 85 autres exploitations sont encore suspectées de l'être.

Cela dit, même si elle l'annonce « avec beaucoup de prudence », la fin du tunnel pourrait commencer à s'apercevoir : « L'expansion de l'épizootie semble à ce jour contrôlée. C'est une bonne nouvelle, cela semble montrer que les mesures mises en œuvre ont été efficaces et adaptées. Cela dit on n'est jamais à l'abri d'un sursaut du virus, nuance-t-elle. Nous ne sommes pas encore au bout de nos peines ». Quoiqu'il en soit, « l'Etat soutiendra les éleveurs et leurs pertes seront compensées », assure-t-elle soulignant par ailleurs que dans le cadre de cette crise, près d'un millier d'emplois sont menacés, sur les quelque 2500 que compte la filière avicole dans les Landes. Là encore, elle veut rassurer, « nous travaillons auprès des partenaires pour trouver des solutions à ces entreprises ». Dans ce but, le 29 janvier prochain, « une commission régionale de l'emploi agricole » réunira les services de l'Etat, la FRSEA, le Conseil régional et les acteurs de la filière.

Crise économique : une région « un peu préservée »

« Mais au-delà de la gestion des urgences, il faut aussi traiter la reprise économique, il faut être prêt quand elle sera là », affirme la préfète de région. Or, selon elle, « certains indicateurs permettent d'espérer une reprise « rapide » de l'activité dès la levée des restrictions ». Parmi ces indicateurs : la hausse du climat des affaires en décembre 2020, une création d'entreprises en hausse de 10 % par rapport à 2019 dans la région, et un rebond de la consommation en fin d'année. Elle note aussi qu'à fin novembre, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A est en hausse de 7,4 % sur un an contre +8,6 % en France métropolitaine. Preuve d'un région selon elle « un peu préservée »...

Pour autant ce sont, pour l'heure, 2652 emplois qui ont été supprimés en région dans le cadre de 87 plans de sauvegarde de l'emploi ou ruptures conventionnelles collectives directement en lien avec la crise. Par ailleurs 44 procédures de ce style sont encore en cours d'instruction par les services de l'Etat. Autres chiffres de la crise, 9 Mds € de prêts garantis par l'Etat ont été souscrits en Nouvelle-Aquitaine, quant à l'activité partielle au 13 janvier, elle concernait plus de 1 million de salariés dans la région pour plus de 121 000 établissements, soit plus de 1,689 Mds € à la charge de l'Etat.

Face à cela « pour que le Plan de Relance (aux 100 milliards d'euros au niveau national, ndr) soit une réussite, il devra se déployer efficacement en Nouvelle-Aquitaine, en associant l'ensemble des acteurs et des réseaux compétents ». D'où l'ambition première de la Préfète, de « coller aux territoires ». Dans ce cadre elle rappelle, [l'accord régional de relance](#) signé fin 2020 avec le Conseil régional, et dans lequel l'Etat s'engage à hauteur de 1,524 M€, à part quasi égale avec le Conseil régional. Objectif : « soutenir les opérations et les projets prêts à démarrer en Nouvelle-Aquitaine à l'échéance des années 2021 et 2022. » A cela s'ajoutent les accords départementaux, à l'image de ceux déjà signés par la [Charente-Maritime](#) et la [Gironde](#).

Des dotations aux collectivités locales "encore renforcées"

Une relance qui se veut à la fois « verte », « industrielle » et « sociale ». Ainsi, sur la transition énergétique, 337 projets de rénovation thermique de bâtiments de l'État ont été retenus sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine pour un montant total de 220 685 723 €. Sur la relance de l'industrie la préfète rappelle que la région compte déjà 53 entreprises lauréates qui recevront près de 40 M€ d'aide pour les accompagner en matière d'investissements productifs, de réduction de l'empreinte carbone, de sécurisation des approvisionnements, ou encore de développement des technologies. Enfin sur la cohésion sociale, la préfète a ainsi choisi de mettre en avant, le plan 1 jeune 1 solution qui vise à « encourager les entreprises à embaucher, orienter les jeunes vers les métiers d'avenir, et accompagner les jeunes éloignés de l'emploi. En Nouvelle-Aquitaine à ce jour, plus de 40 000 jeunes ont bénéficié des aides, dont 17 000 ont signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, c'est 35% de plus qu'en 2019 », se félicite-t-elle.

En ce qui concerne la relation de l'Etat aux collectivités locales, Fabienne Buccio souligne la hausse des dotations de l'Etat auprès des collectivités de Nouvelle-Aquitaine. « En 2020, l'État a financé à hauteur de 270M€ l'investissement général des collectivités de Nouvelle-Aquitaine à travers ses dotations. C'est un soutien massif en hausse de 20% par rapport à 2019. En 2021, cet effort d'investissement sera encore renforcé et dépassera largement 300M€. », annonce-t-elle.

Enfin, dernière annonce de ces vœux : le lancement prochain d'« une consultation publique pour une circulation différenciée lors des pics de pollution aux particules fines sur la métropole bordelaise. » Le dispositif qui s'appuiera sur des vignettes CRIT'AIR devrait se lancer autour du mois de mars mais ne sera utilisé qu'en cas de pic de pollution, c'est à dire rarement souligne les services de l'Etat. « Si ce dispositif avait existé en 2019, il n'aurait jamais été utilisé, et sur 2018, sans doute seulement 2 ou 3 jours dans l'année. »



Solène Méric

*Crédit Photo : Préfecture Nouvelle-Aquitaine
Publié sur aqui.fr le 22/01/2021
[Url de cet article](#)*